



COPIE CERTIFIÉE
de l'entreprise : A.C.F. A
entreprise : B. B. des
T* 4 0 1 7 2 2 0

Désignation de l'entreprise : A.C.F. AURILLAC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 15018 AURILLAC CEDEX		Durée de l'exercice : 2023	
Numéro SIRET* : 440 000 006 5		Exercice N clos le : 31/03/2023	
Exercice N-1 clos le : 31/03/2022		Exercice N-2 clos le : 31/03/2021	
Exercice N-3 clos le : 31/03/2020		Exercice N-4 clos le : 31/03/2019	
Exercice N-5 clos le : 31/03/2018		Exercice N-6 clos le : 31/03/2017	
Exercice N-7 clos le : 31/03/2016		Exercice N-8 clos le : 31/03/2015	
Exercice N-9 clos le : 31/03/2014		Exercice N-10 clos le : 31/03/2013	
Exercice N-11 clos le : 31/03/2012		Exercice N-12 clos le : 31/03/2011	
Exercice N-13 clos le : 31/03/2010		Exercice N-14 clos le : 31/03/2009	
Exercice N-15 clos le : 31/03/2008		Exercice N-16 clos le : 31/03/2007	
Exercice N-17 clos le : 31/03/2006		Exercice N-18 clos le : 31/03/2005	
Exercice N-19 clos le : 31/03/2004		Exercice N-20 clos le : 31/03/2003	
Exercice N-21 clos le : 31/03/2002		Exercice N-22 clos le : 31/03/2001	
Exercice N-23 clos le : 31/03/2000		Exercice N-24 clos le : 31/03/1999	
Exercice N-25 clos le : 31/03/1998		Exercice N-26 clos le : 31/03/1997	
Exercice N-27 clos le : 31/03/1996		Exercice N-28 clos le : 31/03/1995	
Exercice N-29 clos le : 31/03/1994		Exercice N-30 clos le : 31/03/1993	
Exercice N-31 clos le : 31/03/1992		Exercice N-32 clos le : 31/03/1991	
Exercice N-33 clos le : 31/03/1990		Exercice N-34 clos le : 31/03/1989	
Exercice N-35 clos le : 31/03/1988		Exercice N-36 clos le : 31/03/1987	
Exercice N-37 clos le : 31/03/1986		Exercice N-38 clos le : 31/03/1985	
Exercice N-39 clos le : 31/03/1984		Exercice N-40 clos le : 31/03/1983	
Exercice N-41 clos le : 31/03/1982		Exercice N-42 clos le : 31/03/1981	
Exercice N-43 clos le : 31/03/1980		Exercice N-44 clos le : 31/03/1979	
Exercice N-45 clos le : 31/03/1978		Exercice N-46 clos le : 31/03/1977	
Exercice N-47 clos le : 31/03/1976		Exercice N-48 clos le : 31/03/1975	
Exercice N-49 clos le : 31/03/1974		Exercice N-50 clos le : 31/03/1973	
Exercice N-51 clos le : 31/03/1972		Exercice N-52 clos le : 31/03/1971	
Exercice N-53 clos le : 31/03/1970		Exercice N-54 clos le : 31/03/1969	
Exercice N-55 clos le : 31/03/1968		Exercice N-56 clos le : 31/03/1967	
Exercice N-57 clos le : 31/03/1966		Exercice N-58 clos le : 31/03/1965	
Exercice N-59 clos le : 31/03/1964		Exercice N-60 clos le : 31/03/1963	
Exercice N-61 clos le : 31/03/1962		Exercice N-62 clos le : 31/03/1961	
Exercice N-63 clos le : 31/03/1960		Exercice N-64 clos le : 31/03/1959	
Exercice N-65 clos le : 31/03/1958		Exercice N-66 clos le : 31/03/1957	
Exercice N-67 clos le : 31/03/1956		Exercice N-68 clos le : 31/03/1955	
Exercice N-69 clos le : 31/03/1954		Exercice N-70 clos le : 31/03/1953	
Exercice N-71 clos le : 31/03/1952		Exercice N-72 clos le : 31/03/1951	
Exercice N-73 clos le : 31/03/1950		Exercice N-74 clos le : 31/03/1949	
Exercice N-75 clos le : 31/03/1948		Exercice N-76 clos le : 31/03/1947	
Exercice N-77 clos le : 31/03/1946		Exercice N-78 clos le : 31/03/1945	
Exercice N-79 clos le : 31/03/1944		Exercice N-80 clos le : 31/03/1943	
Exercice N-81 clos le : 31/03/1942		Exercice N-82 clos le : 31/03/1941	
Exercice N-83 clos le : 31/03/1940		Exercice N-84 clos le : 31/03/1939	
Exercice N-85 clos le : 31/03/1938		Exercice N-86 clos le : 31/03/1937	
Exercice N-87 clos le : 31/03/1936		Exercice N-88 clos le : 31/03/1935	
Exercice N-89 clos le : 31/03/1934		Exercice N-90 clos le : 31/03/1933	
Exercice N-91 clos le : 31/03/1932		Exercice N-92 clos le : 31/03/1931	
Exercice N-93 clos le : 31/03/1930		Exercice N-94 clos le : 31/03/1929	
Exercice N-95 clos le : 31/03/1928		Exercice N-96 clos le : 31/03/1927</	

Désignation de l'entreprise :		A.C.F. AURILLAC		Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.62.....400.....)			DA	162 400	162 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	16 240	16 240	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	587 159	587 094	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	134 222	146 065	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	900 021	911 799	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	456 153	491 123	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	68 790	65 386	
	Dettes fiscales et sociales			DY	289 222	279 773	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	73 272	114 791	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	76 435	68 033	
TOTAL (IV)			EC	963 872	1 019 106		
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 863 893	1 930 906		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	552 977	563 190	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 000	4 000	
Clients douteux ou litigieux	121 776	121 776	
Autres créances clients	507 695	507 695	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 770	2 770	
Groupe et associés	22	22	
Débiteurs divers	17 932	17 932	
Charges constatées d'avance	12 438	12 438	
TOTAL	666 634	666 634	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	74	74		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	456 078	45 184	364 267	46 627
Fournisseurs et comptes rattachés	68 790	68 790		
Personnel et comptes rattachés	100 941	100 941		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 293	57 293		
Impôts sur les bénéfices	8 403	8 403		
Taxe sur la valeur ajoutée	120 415	120 415		
Autres impôts taxes et assimilés	2 169	2 169		
Autres dettes	73 272	73 272		
Produits constatés d'avance	76 435	76 435		
TOTAL	963 871	552 977	364 267	46 627
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 045			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	116.0000	1 400			1 400

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de clientèle initiale	7 318	57 931		65 249	
Clientèle société AEC	189 602			189 602	
Mali technique fusion AEC	183 847			183 847	
Total	380 767	57 931		438 698	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières consommables ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	214 351
Disponibilités	8 732
Total	223 083

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 047
Dettes fiscales et sociales	91 461
Autres dettes	8 334
Total	106 843

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 438
Total	12 438
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	76 435
Total	76 435

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		275 000
NANTISSEMENT DES PARTS	275 000	
Total (1)		275 000

Caution personnelles des dirigeants à hauteur de 20% chacun.

Engagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit un contrat IFC auprès de la compagnie AXA. La valeur du fonds s'élève à 512.25 €

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	11 575
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 353
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 811
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 326
Engagement total		22 065

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Hypothèses de calculs retenues

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 22 064 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2023
- o Taux d'actualisation : 3.5 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : TPRV 93

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - o 64 ans pour la catégorie : Cadres
 - o 64 ans pour la catégorie : Employé administratif
- Progression de salaires
 - o 3% Constant pour la catégorie : Cadres
 - o 3% Constant pour la catégorie : Employé administratif
- Taux de rotation
 - o 3 % constant pour la catégorie : Cadres
 - o 3 % constant pour la catégorie : Employé administratif
- Taux de charges sociales patronales
 - o 40 % pour la catégorie : Cadres
 - o 35 % pour la catégorie : Employé administratif

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 11

[illegible]